RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 02949
Numéro SIREN : 542 107 651
Nom ou dénomination : ENGIE

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2023 sous le numéro de dépôt 22827

Société Anonyme au capital de 2 435 285 011 euros
Siège Social : 1 place Samuel de Champlain – 92400 Courbevoie

542 107 651 R.C.S. Nanterre
Siret 542 107 651 12867

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze mai, à quatorze heures trente, l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires d'ENGIE, société anonyme au capital de deux milliards quatre cent trente-cinq millions deux cent quatre-vingt-cinq mille et onze (2 435 285 011) euros, s'est réunie au Grand Auditorium du Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot, 75017 Paris, suivant avis de réunion publié au BALO, bulletin n°33 en date du 17 mars 2017 et avis de convocation publiés au BALO, bulletin n°48 en date du 21 avril 2017 et dans la "Gazette du Palais" en date du 21 avril 2017.

Chaque actionnaire nominatif a été convoqué individuellement par courrier dans les délais réglementaires.

M. Gérard MESTRALLET, Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée conformément à l'article 20 des statuts de la Société. Il souhaite la bienvenue aux actionnaires et les informe que cette Assemblée Générale Mixte est retransmise en direct, en audio et en vidéo sur le site internet d'ENGIE.

.....

Le Président déclare ensuite la séance ouverte.

Sont présents à la tribune : M. Gérard MESTRALLET, Président du Conseil d'administration, Mme Isabelle KOCHER, Directeur Général, Mme Judith HARTMANN, Directeur Général Adjoint en charge des Finances, et M. Pierre MONGIN, Directeur Général Adjoint, Secrétaire Général.

Sont présents aux premiers rangs, les Administrateurs, le Commissaire du gouvernement, les principaux dirigeants du Groupe et les membres du Comité Consultatif des Actionnaires.

Sont également présents les Commissaires aux comptes, les sociétés Deloitte & Associés et Ernst & Young.

Assiste également à l'Assemblée, Maître Eric MIELLET en sa qualité d'huissier de justice.

L'Etat représenté par Monsieur Charles CLEMENT-FROMENTEL, et le Fonds Commun de Placement Link France représenté par Mme Caroline SIMON, les deux actionnaires présents disposant du plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°20772 en date du 12/06/2017

Le Bureau étant constitué, M. Pierre MONGIN est désigné en qualité de Secrétaire de l'Assemblée.

Le Président précise que les divers documents attestant de la régularité de la convocation et des résolutions soumises au vote de cette Assemblée ont été mis à la disposition du Bureau de l'Assemblée.

Ces documents sont les suivants :

1. Avis préalable de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°33 en date du 17 mars 2017
2. Avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°48 en date du 21 avril 2017
3. Avis de convocation publié dans le Journal d'Annonces Légales " La Gazette du Palais " - édition en date du 21 avril 2017
4. Avis financiers relatifs à l'Assemblée publiés dans " Les Echos ", l'Echo, Le Revenu et De Tijd du 21 avril 2017
5. Copie des lettres de convocation adressées en recommandé avec « AR » le 21 avril 2017 aux Commissaires aux comptes
6. Copie des lettres d'invitation adressées le 21 avril 2017 au Représentant du Comité Central d'Entreprise au Conseil d'administration de la Société et au Secrétaire du Comité central d'entreprise
7. Formulaire de vote par correspondance ou par procuration, ainsi que la brochure de convocation (versions française et anglaise) de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2017 adressés à tous les actionnaires nominatifs en application des articles R. 225-68 et R. 225-81 du Code de commerce comprenant notamment :
 a) l'ordre du jour
 b) les projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration au vote de l'Assemblée et les objectifs des résolutions
 c) le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions
 d) la présentation des membres du Conseil d'administration
 e) les renseignements concernant les administrateurs dont la nomination est soumise à l'Assemblée Générale
8. Copie des statuts de la Société
9. Extrait K-bis de la Société
10. Attestation des Commissaires aux comptes sur le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées
11. Attestation des Commissaires aux comptes sur le montant global des sommes ouvrant droit à des déductions fiscales

12. Liste des actionnaires nominatifs arrêtée seize jours avant la date de l'Assemblée

13. Document de référence 2016 d'ENGIE comprenant :

 a) les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016

 b) le rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice 2016

 c) les rapports généraux des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés

 d) le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

 e) le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, établi conformément aux articles L. 225-37 alinéa 6 et suivants du Code de commerce

 f) le rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président susvisé, établi conformément à l'art. L. 225-235 du Code de commerce

 g) le rapport du Conseil sur le programme de rachat d'actions (art. L.225-209 al. 2 du Code de commerce) et le descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2017

14. Rapports des Commissaires aux comptes non inclus dans le Document de référence

15. Pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires

16. Formulaires de vote par correspondance renvoyés par les actionnaires

17. Feuille de présence

Le Président informe l'Assemblée que 22 806 actionnaires sont présents, représentés ou ont voté par correspondance ou par internet, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires 1 481 832 824 actions, soit un quorum provisoire de 61,75 % des actions ayant le droit de vote.

Le Président constate par conséquent que le quorum légal requis du quart des actions ayant le droit de vote est atteint et déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Le Président propose à l'Assemblée de ne pas procéder à la lecture de l'ordre du jour affiché à l'écran, qui sera présenté ultérieurement par M. Pierre MONGIN.

Par ailleurs, le Président indique que la société n'a reçu, émanant de ses actionnaires, aucune demande d'inscription à l'ordre du jour, de points ou de projets de résolution.

L'ordre du jour est rappelé ci-après :

Délibérations relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

.....

- Ratification de la nomination à titre provisoire aux fonctions d'administrateur de M. Patrice Durand (7e résolution)
- Nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires en application de l'article 13.3 2) des Statuts (8e et 9e résolutions)

.....

Délibération relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

.....

- Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et pour les formalités (18e résolution)

.....

Gouvernance

.....

Le Président indique qu'il est proposé aux actionnaires de ratifier la nomination de M. Patrice DURAND, nommé à titre provisoire, sur proposition de l'État, Administrateur de la Société par le Conseil d'administration du 14 décembre 2016 en remplacement de M. Bruno BEZARD, Administrateur démissionnaire depuis le 30 juin 2016 et cela pour la durée restant à courir du mandat de M. BEZARD, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer, en 2019, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

.....

Le Président ajoute que le mandat de Mme Caroline SIMON arrive à expiration et qu'il sera en conséquence proposé aux actionnaires de nommer un Administrateur représentant les salariés actionnaires en remplacement de Mme Caroline SIMON. Il indique que le choix devra être fait entre les candidatures de M. Christophe AUBERT désigné candidat par le Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise LINK FRANCE et M. Tom WILLEMS, désigné candidat par le Conseil de Surveillance des Fonds Communs de Placement d'Entreprise, LINK INTERNATIONAL.

.....

Le Président constate, d'après la feuille de présence définitive certifiée exacte par les membres du Bureau, que 23 263 actionnaires sont présents, représentés ou ont voté par correspondance, ou par internet, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, 1 482 194 449 actions, soit un quorum définitif de 61,77% des actions ayant le droit de vote.

.....

SEPTIEME RESOLUTION

Ratification de la nomination à titre provisoire aux fonctions d'administrateur de M. Patrice Durand

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la nomination à titre provisoire en tant qu'administrateur de M. Patrice DURAND, décidée par le Conseil d'administration du 14 décembre 2016 et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à 95,20% des voix présentes et représentées.

1 641 968 259 Voix pour	*82 205 076 Voix contre*	*511 899 Abstentions*

HUITIEME RESOLUTION

Nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires (M. Christophe Aubert)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide, en application de l'article 13.3 2) des statuts, de nommer M. Christophe AUBERT en qualité d'Administrateur représentant les salariés actionnaires, pour une durée de quatre ans.

Le mandat d'administrateur de M. Christophe AUBERT prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à 94,96% des voix présentes et représentées.

1 637 887 880 Voix pour	*86 193 227 Voix contre*	*604 127 Abstentions*

NEUVIEME RESOLUTION

Nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires (M. Ton Willems)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide, en application de l'article 13.3 2) des statuts, de nommer M. Ton WILLEMS en qualité d'Administrateur représentant les salariés actionnaires, pour une durée de quatre ans.

Le mandat d'administrateur de M. Ton WILLEMS prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est rejetée à 81,26% des voix présentes et représentées.

322 657 386 Voix pour	*1 401 441 546 Voix contre*	*586 302 Abstentions*

DIX-HUITIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et pour les formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

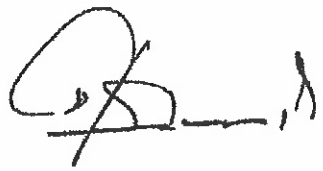
Cette résolution est adoptée à 99,95% des voix présentes et représentées.

1 723 732 682 Voix pour *368 498 Voix contre* *490 575 Abstentions*

.....

CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire du Conseil d'administration



Patrick van der BEKEN